



HAL
open science

La délégation d'activités agricoles au service de la pérennité des exploitations familiales ?

Guilhem Anzalone, François Purseigle

► **To cite this version:**

Guilhem Anzalone, François Purseigle. La délégation d'activités agricoles au service de la pérennité des exploitations familiales ?. 6èmes Journées de Recherches en Sciences Sociales (JRSS 2012), CIRAD-INRA-SFER-TSE, Dec 2012, Toulouse, France. hal-01397422

HAL Id: hal-01397422

<https://hal.science/hal-01397422>

Submitted on 23 Nov 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La délégation d'activités agricoles au service de la pérennité des exploitations familiales ?

Guilhem Anzalone
chercheur postdoctoral en sociologie
INP – ENSAT
avenue de l'Agrobiopole
BP 32607
31326 Castanet – Tolosan Cedex
[*guilhem.anzalone@ensat.fr*](mailto:guilhem.anzalone@ensat.fr)

François Purseigle
maître de conférence en sociologie
INP – ENSAT
avenue de l'Agrobiopole
BP 32607
31326 Castanet – Tolosan Cedex
[*francois.purseigle@ensat.fr*](mailto:francois.purseigle@ensat.fr)

Résumé :

Bien que la profession d'agriculteur se caractérise par un recrutement endogène important, cette population active est en diminution constante et de plus en plus d'exploitations se retrouvent sans repreneur familial désigné. Notre étude montre que la transmission familiale, constitutive du modèle agricole français, devient de ce fait incertaine aux yeux des acteurs concernés. On constate alors que la conception du devenir de l'exploitation évolue : avant de penser à une éventuelle transmission familiale, les agriculteurs cherchent d'abord à assurer la pérennité de l'exploitation à l'échelle de la génération actuelle. Le maintien de l'activité agricole s'appuie sur différents types de contractualisation, qui se caractérisent notamment par de nouvelles formes de dissociation entre capital et travail. Parmi celles-ci, le développement de la sous-traitance à des entreprises de travaux agricoles (ETA) apparaît comme le phénomène le plus marquant. Plus marginales, des formes d'association telles que les CUMA intégrales, les groupements d'employeurs, les assolements en commun et les GAEC entre tiers constituent néanmoins pour les acteurs qui les mettent en œuvre des moyens d'assurer la pérennité des exploitations au-delà de leur période d'activité professionnelle.

mots clés – JEL : Agriculture ; entreprise de travaux agricoles ; CUMA intégrale ; agriculture familiale ; agriculture sociétaire ; agriculture de firme.

L'agriculture reste le secteur dont le recrutement endogène est le plus élevé. Compte tenu de la diminution constante de la population active agricole, il faut souligner que dans le même temps, la sortie de ce milieu social est également très importante : « fortement encline à l'autorecrutement, la catégorie des agriculteurs est, parce qu'il y a de moins en moins d'agriculteurs, la plus mobile socialement ». 46 % des fils d'agriculteurs deviennent ouvriers ou employés, 26 % exercent une profession intermédiaire ou deviennent cadres et 28 % conservent un statut d'indépendant (INSEE, Données sociales, La société française, édition 2006, Stéphanie Dupays, p.344). Du fait de cette mobilité sociale, un nombre important d'enfants d'agriculteurs se détourne de la profession de leurs parents, ce qui empêche ou tout au moins rend plus incertaine la transmission familiale de l'exploitation. Nous montrerons dans cette communication que des dispositifs initialement conçus et utilisés dans le projet de rationalisation et de développement des exploitations familiales, tels que l'ETA et la CUMA, permettent dans un premier temps de pallier des transmissions incomplètes tout en ouvrant largement la voie aux formes sociétaires dans lesquelles la dimension familiale perd de sa centralité.

En effet, nombre d'agriculteurs en fin de carrière s'interrogent sur l'hypothétique retour sur l'exploitation de leurs enfants alors que ceux-ci se sont déjà engagés dans une autre voie professionnelle. Ils tendent alors à adopter des stratégies permettant de maintenir l'activité de leur exploitation sans pour autant la vendre ou la mettre en fermage (1.). Ces stratégies aboutissent notamment au développement des ETA, qui constitue une évolution marquante de l'agriculture contemporaine (2.). Bien que plus marginales, différentes formes d'association (CUMA intégrales, groupements d'employeurs, assolements en commun, EARL ou GAEC entre tiers) sont également conçues par les agriculteurs qui les mettent en œuvre comme un moyen d'assurer la pérennité des exploitations au-delà de leur période d'activité professionnelle, et ce afin de pallier une transmission familiale pouvant s'avérer problématique (3.).

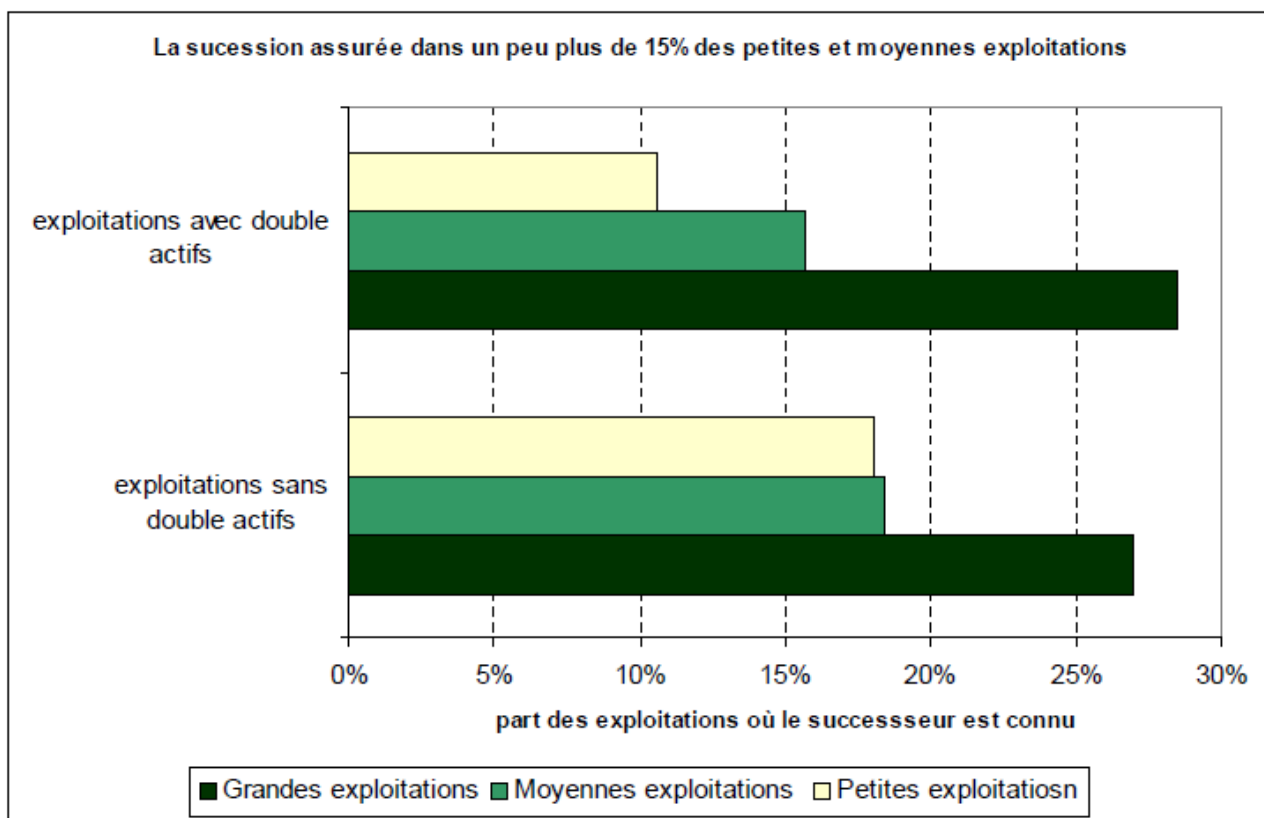
Cette communication est le résultat d'une recherche sur le devenir des structures d'exploitation agricoles gersoises. Conçue dans le cadre d'une collaboration entre la Chambre d'Agriculture départementale et l'INP-ENSAT, l'enquête est constituée de treize entretiens menés avec des personnes expertes (directrice du service juridique d'un centre de gestion, directeur départemental de la SAFER, responsables d'organismes économiques régionaux, représentants professionnels agricoles, salariés de la Chambre d'Agriculture, membre de la direction départementales des territoires (DDT), etc.) et de trente entretiens auprès d'agriculteurs du Gers. Quatre catégories ont été plus particulièrement étudiées : les exploitations de petite ou moyenne taille en phase de transmission ; les grandes exploitations agricoles ; les exploitations ayant mis en place une entreprise de travaux agricoles (ETA) ; les exploitants installés hors cadre familial. L'enquête a permis d'identifier et de caractériser de nouvelles formes d'organisation de la production apparues dans le Gers, et notamment des phénomènes de délégation de la gestion de l'exploitation agricole. Elle s'inscrit plus largement dans le programme de recherches « Agrifirme » (INP-ENSAT,

financé par l'ANR) qui est consacré à l'émergence de nouvelles formes d'agriculture, en particulier au croisement entre les modèle familiaux et entrepreneuriaux.

1. Assurer le maintien de l'activité sur l'exploitation

L'agriculture française est marquée par une tendance nette à la diminution de l'entraide familiale, au profit de deux situations distinctes : les membres de la famille participent aux travaux de l'exploitation et acquièrent très fréquemment un statut de co-exploitant ou de salarié, ou bien au contraire développent une activité professionnelle propre et indépendante de l'exploitation. Ainsi, le nombre de conjoints non exploitants mais actifs agricoles a diminué également très fortement (-5,7% en dix ans) : on sait en effet que les épouses d'exploitants agricoles mènent désormais souvent une vie professionnelle autonome à l'extérieur de l'exploitation. En revanche, lorsqu'elles travaillent sur l'exploitation, elles accèdent très souvent au statut de co-exploitante. Le nombre des aides familiaux a baissé également : ils étaient 262 000 en 1988 ; ils sont 70 000 en 2010. Ces membres de la famille quittent l'exploitation, ou au contraire, acquièrent un statut de salarié permanent ou de co-exploitant. Cette séparation de plus en plus nette entre travail sur l'exploitation et travail à l'extérieur de l'exploitation tend à compliquer le passage de l'un à l'autre, et en particulier le retour sur l'exploitation d'enfants qui ont déjà développé une activité professionnelle principale hors du secteur agricole. Les entretiens menés dans le cadre de notre enquête indiquent en effet qu'une partie importante des agriculteurs arrivés en fin de carrière s'interrogent encore sur la possibilité qu'un de leurs enfants reprennent l'exploitation familiale. Ce constat est corroboré par les résultats du Recensement Agricole de 2010 :

« Pour les exploitants nés avant 1960, la succession sur l'exploitation n'est pas toujours assurée. Les plus de 50 ans représentent 62% des chefs ou coexploitants. Cette part atteint 73% dans les petites exploitations. Dans les grandes exploitations le successeur est connu dans 1 cas sur 3. En revanche la succession est grandement incertaine pour les exploitations moyennes et petites et notamment pour celles où le chef ou co-exploitant est double actif. » (Recensement Agricole 2010, présentation des premiers résultats : le Gers, DRAAF de Midi-Pyrénées).



Champ : exploitants ou co-exploitants nés en 1960 ou avant 1960 (Gers). Source : Agreste-recensement agricole 2010.

Le manque de reprise familiale clairement identifiée peut s'expliquer par l'absence d'une des trois dimensions de la vocation agricole analysées par Céline Bessière. Cette sociologue montre que la transmission familiale allie trois éléments : la transmission d'un patrimoine productif, la reprise de l'entreprise comme chef d'exploitation et enfin l'apprentissage du métier et du goût pour celui-ci (Bessière, 2003). Quand ces trois dimensions sont rassemblées, la transmission semble naturelle et apparaît comme une évidence aux yeux des acteurs concernés ; quand l'une d'entre elles est absente, la transmission familiale devient incertaine ou s'avère partielle. En particulier, la poursuite des études et la mobilité professionnelle des enfants d'agriculteurs tend à les éloigner du métier de leurs parents et de son apprentissage. La vocation agricole des descendants devient problématique, ce qui a pour effet de reculer l'horizon temporel de la transmission familiale.

On observe de fait le développement de stratégies visant à maintenir l'activité de l'exploitation le temps de cette incertitude. Cela se traduit par l'allongement de leur carrière professionnelle : en 2010 dans le Gers, 27 % des exploitants ont plus de 60 ans (source : PAC 2010, DDT 32)¹. Le premier choix effectué est souvent celui du refus du fermage. En effet, même si ce

¹ Selon les dernières enquêtes du Ministère de l'Agriculture, la part des chefs d'exploitations et co-exploitants de plus de 60 ans est passée en France de 15 % en 1988 à 20 % en 2010.

statut autorise la reprise des terres par le propriétaire en vue de l'exploiter par lui-même ou par un membre de sa famille, il est jugé contraignant par les exploitants qui redoutent de perdre la maîtrise de leurs terres. Ils choisissent ainsi de garder le titre d'exploitant – ce qui leur permet de garder les fermages dont ils bénéficient eux-mêmes – ou bien de le transmettre à un membre de leur famille (conjoint ou descendant) dans le but de faire valoir leurs droits à la retraite. Qu'ils soient nominalement exploitants ou bien retraités, ils assurent encore l'essentiel des travaux sur leur exploitation. Ce prolongement de l'activité de la part d'exploitants arrivés en fin de carrière, atteignant 60, 70 et même 80 ans et plus pour certains, a des conséquences importantes sur l'organisation du travail. En effet, sans reprise familiale clairement identifiée, les exploitants en fin de carrière tendent à limiter leur investissement en matériel ; prenant de l'âge, ils sont également de moins en moins aptes à assurer l'intégralité des travaux que nécessite l'exploitation agricole. Ils sont ainsi amenés à simplifier l'organisation du travail sur leur exploitation, et peuvent également en déléguer une partie. L'entraide entre agriculteurs se révélant en perte de vitesse, ils ont le plus souvent recours à de la prestation de services. Dans leurs différents travaux, Hubert Cochet, Yvette Harff et Hughes Lamarche ont ainsi signalé l'émergence et l'importance de processus de réorganisation du travail agricole autour de la prestation de main d'œuvre et de matériel, que ce soit dans le cadre d'une ETA, de CUMA ou de groupement d'employeurs (Cochet, 2008 ; Harff et Lamarche, 1998, 2007). Parmi ces formes, l'ETA et la CUMA intégrale sont apparues au cours de notre enquête comme les plus déterminantes dans cette évolution.

2. L'ETA comme forme croissante de dissociation entre propriété et travail

À l'intersection entre d'une part la difficile transmission familiale des exploitations, et d'autre part l'agrandissement et la rationalisation des plus grandes d'entre elles, le développement des ETA constitue une des tendances marquantes de l'évolution de l'agriculture française. La MSA signale ainsi que tandis que le nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise continue de diminuer (baisse de 1,4 % en 2011), les effectifs de chefs d'entreprise de service se développent² ; il en existe plus de 200 actuellement dans le Gers. On constate que les différentes tâches réalisées sur l'exploitation sont de plus en plus sous-traitées. Les entreprises de travaux agricoles sont sollicitées par une exploitation sur deux ; elles ont fourni en 2010 un travail équivalent à 11 700 UTA. Ce développement s'explique par les stratégies mises en place par les prestataires comme par celles de clients qui font appel à leurs services.

² Source : MSA, Info-stat, La population des exploitants agricoles en 2011, communiqué du 20 août 2012.

La prestation de services agricoles est une solution mise en place par des agriculteurs ayant effectué d'importants investissements en matériel dans le but d'amortir plus facilement celui-ci. C'est entre autres le cas de M. Bordelong :

Comment vous êtes arrivés à faire la SARL ?

La SARL ... au début, l'activité d'entreprise, c'était strictement un peu de semis et surtout l'application d'azote, on faisait l'application de NH₃. Et c'était notre seule activité, après en entreprise on faisait rien d'autre.

C'est-à-dire qu'au début vous aviez l'exploitation, vous aviez investi dans du matériel, vous faisiez un peu de la prestation pour d'autres ?

Voilà, disons, pour amortir plus facilement le matériel. Hormis l'entreprise d'application d'azote, là on l'avait développée, c'était le plus important. Mais bon on voyait que si on voulait développer... en 94, on a commencé à acheter la première batteuse et après on a commencé à avoir des clients, et on s'est dit « bon, allez, c'est pas la peine, on va dépasser nos 20 % », donc on a dit « on monte la SARL pour l'entreprise ». (M. Bordelong, 56 ans, agriculteur (grandes cultures) et entrepreneur de travaux, Gers ; entretien du 3 mai 2012)

Pouvant être initialement effectuée dans le cadre de l'exploitation du fait d'une certaine tolérance juridique et fiscale, le développement de cette activité de prestation amène les agriculteurs à créer une entreprise spécifique, le plus souvent sous la forme d'une SARL. On observe ainsi la juxtaposition d'une entreprise de travaux agricoles (ETA) à l'exploitation agricole déjà existante. L'activité de prestation permet d'amortir le matériel sur des surfaces supplémentaires sans pour autant supporter le coût de leur achat ou de leur fermage. L'existence de deux structures peut également être mobilisée comme un dispositif d'optimisation fiscale. Dans le cas de prestations intégrales, l'entrepreneur assure l'ensemble des travaux de l'exploitation, éventuellement jusqu'à prendre en charge la commercialisation de la production des exploitations clientes. Cela lui permet de négocier au mieux le prix des approvisionnements et bénéficier de meilleures conditions de commercialisation.

Comme nous l'avons évoqué précédemment, le recours à une ETA de la part d'agriculteurs exploitants doit leur permettre de pallier un équipement matériel ou une capacité de travail insuffisants. C'est par exemple le cas d'éleveurs qui délèguent les tâches liées aux grandes cultures pour mieux se concentrer sur leur activité principale, comme nous l'explique cet entrepreneur :

C'était un gars, il bossait plein pot, il faisait des programmes informatiques, il s'occupait des terres, il avait un élevage de 50 ou 60 vaches, il a 110 ou 120 hectares, et il pouvait plus y arriver. Son père vieillissant, c'était plus possible. Donc il a dit « je m'allège le travail », donc il nous a demandé de lui faire des travaux. [...] Il a bien choisi de se faire faire les semis, pour être tranquille, ne pas avoir cette charge, parce que la préparation c'est plus souple. Il va se faire la préparation, il reste qu'un passage

pour les maïs, et après ça lui donne tout le temps d'aller se couper les fourrages pour commencer à faire les enrubannés tout ça ou de désherber, peu importe, mais c'est plus souple. Le semis, c'est déjà plus pointu, il faut y être, ça prend du temps. (M. Bordelong, 56 ans, agriculteur (grandes cultures) et entrepreneur de travaux, Gers ; entretien du 3 mai 2012)

Si cette possibilité s'avère intéressante pour les exploitations de petite ou moyenne taille ainsi que pour celles qui ne sont que peu spécialisées, elle l'est d'autant plus pour les agriculteurs qui prolongent leur carrière en attendant une éventuelle reprise familiale, ainsi que pour les descendants qui reprennent l'exploitation tout en conservant leur profession première.

C'est souvent les plus anciens qui pouvaient plus travailler, la génération de 80 ans, qui pouvait plus travailler et qui a fait appel à de l'entreprise. Maintenant il y en a qui sont partis, et les enfants... bon, qui me connaissent un peu parce qu'on était souvent à l'école ensemble. Ce sont des gens de mon âge, 57-58 ans. On se connaissait tous et ils nous demandent de travailler la terre. [...] On le voit chez des gens chez qui on travaille, des petites exploitations de 20 à 40 hectares mettons, et bien, ce sont des pluriactifs qui gardent la terre et qui la font travailler. Ils ne veulent pas la mettre en fermage. Sur les trois propriétés qu'on fait, c'est comme ça. C'est des filles, l'une est pharmacienne, l'autre à la Chambre d'agriculture, l'autre travaille à Auch... enfin, ce sont des pluriactifs qui veulent pas mettre la terre en fermage, pour pas avoir les contraintes. Ils sont plus libres, tout en faisant travailler l'entreprise. Et on voit que ça se profile comme ça, de plus en plus. (M. Bordelong, 56 ans, agriculteur (grandes cultures) et entrepreneur de travaux, Gers ; entretien du 3 mai 2012)

Les descendants reprenant l'exploitation familiale dans le cadre de la pluriactivité peuvent également déléguer la totalité des tâches aux ETA : certaines proposent une prestation intégrale, allant de la préparation du sol à la moisson, voire même jusqu'à la commercialisation de la production. Il faut noter que ces entrepreneurs peuvent ainsi intégrer les terres qu'ils travaillent en totalité dans la gestion de leur propre activité agricole, à l'image d'un fermage qui serait reconductible d'une année sur l'autre. Ils bénéficient notamment de la capacité de négociation que donne le rassemblement des approvisionnements et des productions de chacune des superficies qu'ils travaillent, peuvent organiser un assolement global comprenant l'ensemble des terres qu'ils travaillent. Tandis que le statut du fermage perd de son attrait auprès des propriétaires, qui le jugent trop contraignant, le recours croissant aux ETA apparaît comme une nouvelle forme de dissociation entre propriété et travail. Si cette prestation peut être sollicitée par des exploitants dans une logique de rationalisation de leur activité, à l'image d'un éleveur sous-traitant le travail des cultures, elle est également mobilisée par des exploitants en fin de carrière et par des descendants pluriactifs pour pallier une transmission familiale incertaine ou partielle.

3. La CUMA intégrale comme entrepreneur de travaux coopératif

La sous-traitance de tâches peut également emprunter d'autres voies que celle de l'entreprise de travaux privée. On observe en effet l'évolution récente de certaines structures classiques d'accompagnement des exploitations, telles que les CUMA et les groupements d'employeurs, qui les rendent à même de jouer ce rôle. C'est en particulier le cas de celles qui sont désormais désignées par le terme de CUMA intégrale : apparues au début des années 1980 dans le Nord de la France et se développant surtout, elles ne font pas encore l'objet d'une définition stabilisée mais se distinguent par un ensemble de caractéristiques. Elles possèdent une large gamme de matériel, permettant à leurs adhérents d'effectuer la totalité ou au moins une très grande partie de leurs travaux agricoles, du travail du sol jusqu'à la récolte ; les adhérents ne conservent ainsi en propriété individuelle qu'un matériel résiduel (tracteur de cour de ferme et petits outils essentiellement). Elles emploient des salariés, directement ou bien par l'intermédiaire d'un groupement d'employeurs. Les CUMA intégrales offrent ainsi la possibilité d'une large mutualisation du matériel et de la main d'œuvre ; notons d'ailleurs qu'elles peuvent être prolongées dans le cadre d'assolements en commun, dans lesquels les exploitants mettent en commun sur une période donnée le matériel, la main d'œuvre mais donc également le foncier. À l'image de l'entreprise de travaux privée (l'ETA), la CUMA intégrale peut jouer le rôle d'un entrepreneur de travaux de type coopératif, dont l'action contribue également à dissocier le capital matériel, la force de travail, voire la possession des terres (Cochet, 2008). Dans les deux cas étudiés dans le cadre de notre enquête, le système de CUMA intégrale est également conçu par les acteurs qui l'ont mis en place comme un moyen de pérenniser l'activité agricole et de faciliter la transmission des exploitations.

M. Tono est à la tête d'une exploitation de 170 hectares ; il est membre d'une CUMA intégrale à laquelle sont associés un groupement d'employeurs (pour un salarié) et une banque d'entraide. Âgé de 60 ans, il a subi des problèmes de santé qui ont limité sa capacité de travail. L'emploi d'un salarié permanent et le système de banque d'entraide³ lui permettent donc de se maintenir en activité, comme il nous l'explique :

C'est pour ça qu'on prend pas la retraite tout de suite parce que, qu'est-ce que vous voulez ... nous avons du matériel performant [...]. C'est une situation relativement confortable, c'est ce que je veux dire. Et puis s'il y a du travail manuel à faire, et bien écoutez, il y a les salariés. Donc ça me permet ... moi j'ai 60 ans, je pourrais prendre la retraite mais finalement je me dis bon ... je vais attendre un petit peu. Vu le montant des retraites agricoles ... qu'est-ce que vous voulez ...

Vous ça vous permet de faire une transition et par exemple de diminuer un peu le travail ?

3 Il s'agit d'un système de décompte des heures effectuées par les exploitants les uns chez les autres dans le but d'assurer une égalité de travail d'entraide. Dans les faits, l'égalité des heures effectuées n'est pas souvent atteinte et les heures supplémentaires sont facturées comme une prestation de service.

Voilà. C'est ce que je dis volontiers : je suis en préretraite. (M. Tono, 60 ans, agriculteur (grandes cultures et cultures de porte-graine), membre d'une CUMA intégrale, Gers ; entretien du 13 juin 2012)

À l'instar du recours à une ETA, ce système lui offre donc la possibilité de faire varier son niveau d'engagement dans la réalisation des tâches agricoles : cet agriculteur compense une capacité de travail moindre par la délégation de travail non pas à une entreprise privée, mais dans ce cas auprès de salariés de structures coopératives ou de collègues exploitants. Cette organisation constitue également une solution aux transmissions familiales partielles, qui conduisent les descendants, héritiers du foncier et du titre d'exploitants, à déléguer la totalité de l'activité agricole proprement dite. C'est une possibilité offerte au second fils de M. Tono, qui a suivi un BTS agricole mais s'est ensuite engagé dans le secteur du commerce, où il dirige actuellement une cinquantaine de magasins en Bretagne.

Parce que [le repreneur de votre exploitation] pourrait appartenir à la CUMA, et puis ne jamais mettre les pieds dans un tracteur etc, il pourrait passer par le salarié, par la banque d'entraide, etc. ?

C'est ce qu'envisage mon fils. (M. Tono, 60 ans, agriculteur (grandes cultures et cultures de porte-graine), membre d'une CUMA intégrale, Gers ; entretien du 13 juin 2012)

Cette possibilité existe également pour M. Ratelli : cet agriculteur fait partie d'une CUMA intégrale à partir de laquelle il a mis en place un assolement en commun et une société de stockage, l'ensemble de ces structures employant un salarié. Si la question de la transmission ne se pose pas encore en raison de son âge, il y a néanmoins déjà réfléchi :

L'idée, j'aimerais bien que mon fils dans vingt ans baigne là-dedans, même s'il a envie d'être professeur, qu'il me dise qu'il veut être prof mais qu'à côté il veut bien participer à la SEP [société qui gère l'assolement en commun]. [...] Ce concept-là le permet. Il ne prendra pas 100 % de la rémunération parce qu'il faudra bien payer des salariés pour faire le travail qu'il ne fera pas. Ce système-là permet de gagner suffisamment sa vie et d'être suffisamment intéressant. C'est ça le but. Tu vas avoir les gens qui vont travailler pleinement et gagner leur salaire, et les gens qui vont avoir leur salaire ailleurs mais qui vont avoir un attrait pour ça.

Selon ses promoteurs, le système coopératif aurait l'avantage vis-à-vis de l'ETA de pouvoir compléter des transmissions s'avérant partielles dans un premier temps. C'est le projet de M. Ratelli :

L'objectif de l'assolement en commun comme du silo et comme de la CUMA c'est la pérennité. D'offrir une alternative pour les jeunes agriculteurs ou ceux qui ont envie de s'installer, des hors cadre même, ou des salariés, ou des gens installés qui ont envie de changer un peu ... pour une alternative à l'entreprise ou à être tout seul chez soi. (M. Ratelli, 37 ans, agriculteur (grandes cultures et cultures de porte-graine), membre d'une CUMA intégrale, Gers ; entretien du 31 mai 2012)

Dans cette perspective, le système coopératif pourrait faciliter l'installation des aspirants agriculteurs qui ne possèdent les trois dimensions de la vocation agricole (le patrimoine foncier ; le titre d'exploitant ; l'apprentissage et le goût du métier). M. Ratelli cherche ainsi à favoriser l'installation du salarié des structures coopératives, ainsi que celle d'un jeune des environs qui serait susceptible de reprendre l'exploitation de son grand-père :

Le salarié, il a son père qui est exploitant qui a 40 ha et nous on le tarabuste pour qu'il s'installe, s'émancipe et vienne avec nous. J'espère qu'il fera partie du groupe. On en a un qui vient de finir de ses études, qui va reprendre l'exploitation de son grand-père. Son grand-père avait donné il y a 30 ans son exploitation à un fermier. Le jeune a 22 ans, il va reprendre ça, il n'y a pas de matériel, rien. [...] Lui nous a contacté parce qu'il n'avait pas de matériel et qu'il avait besoin de la CUMA, et nous on lui a parlé de la CUMA, d'Agro d'Oc, de l'assolement en commun, des silos [...] c'est un bel outil d'épanouissement parce que ça ne prend pas de risques. Aujourd'hui installer un jeune, hormis un magnat du pétrole, ça coûte super cher donc les jeunes ne veulent pas venir. Et c'est trop fatigant, les contraintes, beaucoup d'heures, beaucoup de journées. Si tu veux installer des jeunes il faut leur proposer autre chose. De l'informatique, du GPS, des tracteurs performants. Un tracteur aujourd'hui ça vaut 100 000 €, une moissonneuse 300 000 €. Un jeune à 20 ans ne peut pas se payer ça, même à 30. Le stockage ça vaut cher il y en a pour 500 000 €. La mutualisation et la coopération peuvent y remédier.

L'intégration de ces aspirants agriculteurs dans l'organisation mise en place par M. Ratelli pourrait selon lui être facilitée. Le salarié, qui dispose déjà de compétences et d'appétence pour le métier agricole, hériterait des terres de son père (ou au moins de leur usage) ainsi que du titre d'exploitant et pourrait bénéficier du matériel de la CUMA intégrale. Le jeune, qui reprend les terres de son grand-père et prend le titre d'exploitant, pourrait bénéficier du matériel de la CUMA intégrale et de la transmission de savoirs et de compétences de la part des agriculteurs adhérents. Chacun des deux réunirait ainsi les trois dimensions de la vocation permettant une transmission réussie.

Conclusion

En complétant les dimensions manquantes de la vocation, l'entreprise de travaux agricoles et la CUMA intégrale apparaissent ainsi comme deux modalités de délégation favorisant le maintien de l'activité et la transmission familiale des exploitations. Il faut cependant noter que le développement de ces deux types d'organisation ouvre également la voie à des formes d'agriculture sociétaire dans lesquelles la dimension familiale perd de sa centralité. Dans le cas de la sous-traitance totale de la gestion d'une exploitation à une ETA, l'activité agricole ne s'incarne plus dans le cadre d'une exploitation familiale, mais dans celle d'une entreprise privée. Dans le cas de la CUMA intégrale, on assiste de même à des évolutions menant vers l'assolement en commun et au

regroupement d'exploitations via l'utilisation de matériel agricole « en commun ». « Cette évolution se traduirait par l'émergence d'entreprise de matériel à statut coopératif, embauchant des salariés et exploitant de très grandes surfaces, les agriculteurs devenant des actionnaires de ces structures, véritables pivots de très grosses exploitations agricoles : de « grandes unités de production s'affranchissant largement des frontières de l'exploitation familiale. Tout preneur peut désormais participer à une opération d'assolement en commun ou mettre les biens loués à la disposition d'une société comptant une personne morale parmi ses membres » (Cochet, 2008, p. 27). Les dissociations entre terre, travail et capital opérées dans le cadres de ces deux forme de délégation constituent ainsi des éléments de déplacement ou de dépassement du modèle familial d'agriculture vers une agriculture de type sociétaire.

Références

Bessière, Céline, 2010. « Une profession familiale : les trois dimensions de la vocation agricole », in Weber, Florence, Agnès Gramain, and Séverine Gojard. *Charges de famille*. La Découverte, Paris.

Cochet, Hubert, 2008. « Vers une nouvelle relation entre la terre, le capital et le travail », *Études foncières*, 134, p.24-29.

Harff, Yvette et Lamarche, Hughes, 2007. « La réorganisation du travail en agriculture. Quels rapprochement avec l'industrie ? », in *Nouvelle urbanité, nouvelles ruralités en Europe ?*, Peter Lang Bruxelles.

Lamarche, Hughes, Harff, Yvette (1998), « Le travail en agriculture : nouvelles demandes, nouveaux enjeux », *Économie rurale*, p.3-11.